



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Épinal, le 12 janvier 2023

Hausse des prix de l'énergie : l'État vient en aide aux boulangers-pâtisseries des Vosges

L'État vient en aide aux boulangers-pâtisseries des Vosges. La préfecture a annoncé mettre en place plusieurs systèmes d'accompagnement financiers pour qu'ils puissent faire face à la hausse du prix de l'énergie. Ça concerne en particulier les petites entreprises.

La préfète des Vosges, Valérie Michel-Moreaux, s'est rendu ce jour vendredi 12 janvier, à la boulangerie « Le moulin du château » à Épinal pour échanger sur la hausse des prix de l'énergie qui impacte fortement la profession et présenter les dispositifs d'aide mis en place par l'État, en lien avec la fédération des boulangers-pâtisseries des Vosges et la chambre des métiers et de l'artisanat du département.

Le bouclier tarifaire

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le bouclier tarifaire limite la hausse du prix du gaz à 15 %. Concernant les factures d'électricité, leur hausse est également limitée à 15 % à partir du 1^{er} février 2023. Ce plafond permet d'éviter une augmentation de 120 % des factures d'énergie pour les boulangers concernés. Cette aide est destinée uniquement aux TPE, c'est-à-dire aux entreprises de moins de 10 salariés avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à deux millions d'euros. Pour l'obtenir, les boulangers éligibles doivent par ailleurs avoir un compteur électrique d'une puissance inférieure à 36 kVA.

La boulangerie visitée bénéficie de ce dispositif.

L'amortisseur électricité

L'amortisseur électricité est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Il permet de protéger les consommateurs ayant signé les contrats les plus élevés, avec un plafond d'aide unitaire renforcé. Il est défini sur un indicateur présent sur les factures et devis des entreprises et appliqué par les fournisseurs d'électricité. L'amortisseur électricité est destiné aux boulangeries de moins de 250 salariés (TPE/PME). Ces entreprises ne doivent pas être éligibles au bouclier tarifaire. Elles doivent avoir un compteur électrique d'une puissance supérieure à 36 kVA.

Un guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité est également disponible. Deux conditions pour y avoir droit :

- Le prix de l'énergie pendant la période de demande d'aide (septembre et/ou octobre 2022) doit avoir augmenté de 50% par rapport au prix moyen payé en 2021
- Les dépenses d'énergie pendant la période de demande d'aide doivent représenter plus de 3% du chiffre d'affaires 2021

Pour plus de détails : <https://www.economie.gouv.fr/boulangers-aides-hausse-prix-energie>

Le moulin du château

Le Moulin du Château possède deux boulangeries à Épinal et propose des produits 100 % faits maison fabriqués dans ses ateliers.

Elle a remporté le prix de la meilleure baguette des Vosges en 2010, le prix du meilleur pâté lorrain en 2018 et a participé à l'émission télévisée : la meilleure boulangerie de France.

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr